



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : sante publique

Question écrite n° 7028

Texte de la question

M. Andre-Maurice Pihouee souhaite attirer l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le probleme du sida dans les departements d'outre-mer et surtout sur la necessite de developper les campagnes de prevention des jeunes. une intensification de ces campagnes permettrait, a l'evidence, de mieux sensibiliser les jeunes a ce fleau. En outre, si la prevention est une action prioritaire, la qualite de la prise en charge des malades ne l'est pas moins. La Reunion fait partie des departement qui souffrent d'un manque de moyens de lutte contre le sida a l'interieur des services hospitaliers. Ce deficit n'est pas sans poser de serieux problemes au niveau des soins dispenses aux malades. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaitre son point de vue sur le probleme qu'il vient de lui soumettre et les solutions qu'elle envisage de prendre en vue d'y remedier.

Texte de la réponse

L'analyse que fait l'honorable parlementaire est partagee par le Gouvernement qui a fait siennes les propositions du rapport Montagnier. En effet, le 28 avril 1993, a la suite d'une communication sur le sida, presentee en conseil des ministres par le ministre delegue a la sante, le Gouvernement chargeait le professeur Luc Montagnier de la redaction d'un rapport sur le sida et la societe francaise, qui devait etre assorti de propositions. Ce rapport a ete remis au Premier ministre, le 1er decembre 1993. Il comporte cinq chapitres principaux : prise en charge, prevention, recherche, formation et problemes particuliers, parmi lesquels un chapitre specifique DOM-TOM. Il est assorti de 49 propositions correspondant a ces differents chapitres. Le rapport a ete rendu public et diffuse par la Documentation francaise, le 15 janvier 1994. Un comite interministeriel, reuni le 17 fevrier sous la presidence du Premier ministre, a examine les 49 propositions du rapport, afin d'en etudier la faisabilite. Il a decide, en ce qui concerne specifiquement les DOM-TOM, de prendre des mesures d'urgence de lutte contre la toxicomanie et le sida. Le ministere des DOM-TOM est charge de piloter la mise en place d'un programme d'actions adaptees aux besoins de ces departements et territoires ou le renforcement de la lutte contre le sida s'impose, au double plan de la prevention et de la prise en charge. Un credit supplementaire de 30 millions de francs a ete degage a cet effet.

Données clés

Auteur : [M. Pihouée André-Maurice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7028

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3600

Réponse publiée le : 9 mai 1994, page 2304